



# Règlement du concours

## Esperanzah!

Conditions générales applicables aux concours organisés par l'Asbl Access-i et aux données à caractère personnel recueillies et utilisées dans le cadre de ces concours

### **Titre 1er – Dispositions préliminaires**

#### **Article 1er – Champ d'application**

Les présentes conditions générales s'appliquent aux concours annoncés et gérés par l'Asbl Access-i.

#### **Article 2 – Publics visés**

Les concours qui entrent dans le champ d'application des présentes conditions générales sont destinés aux personnes majeures, à besoins spécifiques.

#### **Article 3 – Participation**

La participation à ces concours est ouverte à tout individu majeur à besoins spécifiques ou à leurs tuteurs légaux. L'inscription au formulaire joint au concours est nécessaire et valide la participation aux concours organisés par l'Asbl Access-i.



## **Titre 2 – Procédure**

### **Article 4 – Organisation du concours**

L'Asbl Access-i organise un concours afin de faire gagner **1 fois 2 pass PMR de 3 jours (pour une personne en situation de handicap et son accompagnant) pour le festival Esperanzah se déroulant du vendredi 28-07-23 au dimanche 30-07- 23. Valeur des 2 pass : 200€.**

La promotion de ce concours se fera par le biais des réseaux sociaux et/ou de tout autre vecteur d'information qui lui paraît adéquat en fonction du cas d'espèce.

### **Article 5 – Inscription**

Toute participation aux concours entrant dans le champ d'application des présentes conditions générales n'est possible et valable que par le remplissage des coordonnées reprises ci-dessous. **Date butoir : 2 juillet à 23h59.**

Pour que leurs participations soient valablement prises en compte, les personnes visées à l'article 2 des présentes doivent communiquer les informations suivantes :

- Nom du participant ;
- Prénom du participant ;
- Type de handicap ;
- Adresse électronique ;
- Numéro de téléphone ;
- Code postal ;

Toute participation ne respectant pas les dispositions des présentes conditions générales est considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte dans la



**ACCESS ▶ i**

désignation des gagnants telle que décrite à l'article 7 des présentes. Sont notamment considérées comme nulles :

- Les participations où les mentions reprises supra du présent article n'ont pas été communiquées ;
- Les participations mentionnant une identité, un profil ou une adresse erronée ou douteuse ;
- Les participations multiples.

### **Article 6 – Déroulement**

La participation aux concours est ouverte aux jours et heures mentionnés dans l'annonce de concours par l'Asbl Access-i. Toute participation hors de cette période de temps est considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte dans la désignation des gagnants telle que décrite à l'article 7 des présentes conditions générales.

### **Article 7 – Désignation des gagnants**

Les participants s'étant inscrits correctement au concours sont repris dans une liste de gagnants potentiels.

Une fois les inscriptions clôturées, un tirage au sort a lieu.

### **Article 8 – Information des gagnants et remise des prix**

Les gagnant(e)s seront informé(é)s du résultat du concours par e-mail ou par téléphone le **3 juillet**.

Les pass seront envoyés à l'adresse des gagnants par voie postale ou électronique.

### **Titre 3 – Respect de la vie privée**

#### **Article 9 – Respect de la vie privée dans le cadre des concours**

Dans le cadre de la gestion de la procédure des concours dont il est question dans les présentes, l'Asbl Access-i est responsable du traitement des informations reprises à l'article 5 des présentes conditions générales à des fins d'organisation de concours.

Dans ce cadre, les données ne sont conservées que jusqu'à la détermination des gagnants, conformément à l'article 7 des présentes.

#### **Article 10 – Devoir de l'Asbl Access-i et droits des personnes fichées**

L'Asbl Access-i s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel transmises dans le cadre des concours, compte tenu de l'état de la technique informatique et de la nature sensible ou non de ces données.

L'Asbl Access-i s'engage à ne pas transmettre les données obtenues dans le cadre de ses concours à des tiers.

Sauf si le participant l'y autorise explicitement lors du remplissage du questionnaire, l'Asbl Access-i n'emploiera pas ces données dans un autre cadre que celui de l'organisation du concours auquel participe la personne concernée, et ne conservera pas ces données au-delà des délais nécessaires à la détermination des gagnants et, dans le cas de ceux-ci, à la distribution des prix.

L'Asbl Access-i s'engage à respecter les droits des personnes concernées, notamment les droits à l'information, à l'accès, et de rectification tels que prévus par les dispositions du règlement général sur la protection des données.



**ACCESS ▶ i**

Toute personne peut demander à l'Asbl Access-i de pouvoir exercer ses droits reconnus par le RGPD, par mail à l'adresse [info@access-i.be](mailto:info@access-i.be), pour peu qu'elle justifie de son identité. L'Asbl Access-i répondra à sa demande, dans la mesure du possible, dans les 30 jours.

## **Titre 4 – Dispositions finales**

### **Article 11 – Responsabilité de l'Asbl Access-i**

L'Asbl Access-i décline toute responsabilité en cas de force majeure ou d'événements imprévus mettant en péril la bonne tenue ou l'organisation de l'activité pour laquelle elle met en jeu des lots dans le cadre d'un concours organisé et géré par elle.

L'Asbl Access-i décline toute responsabilité en cas de pratique frauduleuse ou d'incident technique compliquant ou rendant impossible la participation aux concours, que ce soit via le formulaire électronique et/ou un appel téléphonique.

L'Asbl Access-i décline toute responsabilité en cas de perte des lots ou de retard dans leur délivrance du fait de l'opérateur postal chargé de leur livraison.

### **Article 12 – Application des conditions générales**

La participation aux concours de l'Asbl Access-i implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales.

### **Article 13 – Modifications des conditions générales**

Les présentes conditions générales sont reprises sur le site [www.access-i.be](http://www.access-i.be) et sont disponibles sur demande écrite à l'adresse reprise à l'article 14 des présentes conditions générales.

L'Asbl Access-i se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes conditions générales.



**ACCESS ▶ i**

En cas de modification, l'Asbl Access-i publie, sur le site internet [www.access-i.be](http://www.access-i.be), un avis de modification des présentes conditions générales.

#### **Article 14 – Contact**

Pour toute demande d'information complémentaire, réclamation ou démarche prescrite dans les présentes conditions générales, il est possible de joindre les personnes de contact :

- Par téléphone au +32 81 39 08 78
- Par mail à [info@access-i.be](mailto:info@access-i.be)
- Par courrier à l'Asbl Access-i : Rue Nanon, 98 – 5000 Namur